



# APPEL À PROJET : ACCUEILLEZ LES JEUX SPORTIFS EN INDRE-ET-LOIRE

**Objet :** Appel à projets pour accueillir les Jeux Sportifs dans les communes d'Indre-et-Loire.

## Contexte

Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire invite les municipalités à accueillir les Jeux Sportifs. Cet événement clé en main vise à promouvoir le sport et l'Olympisme au niveau local, en offrant une opportunité unique de dynamiser les territoires.

## Les Jeux Sportifs, Qu'est-ce c'est ?

Les Jeux Sportifs constituent un événement accessible à tous, conçu pour favoriser la pratique sportive et sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme.

Le concept repose sur cinq principes fondamentaux :

1. **Gratuité pour le public** : toutes les animations sont entièrement gratuites (accessible aux enfants à partir de 6 ans).
2. **Proximité** : implantation dans des communes locales pour favoriser l'accès à tous.
3. **Simplicité** : une organisation standardisée pour faciliter la mise en place.
4. **Convivialité** : création de liens entre les clubs et les habitants.
5. **Sécurité** : garantie d'un cadre sûr pour toutes les activités.

Un village sportif sera installé dans la commune (en extérieur ou intérieur), permettant aux associations locales de proposer des **initiations sportives**. Les participants pourront tester différentes activités tout en découvrant l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques, en compagnie de la mascotte des Jeux Sportifs.

Des **animations culturelles**, en lien avec les associations locales, peuvent aussi être proposées.

Vous trouverez une présentation plus détaillée en cliquant sur ce lien : [Jeux Sportifs](#)

## Objectifs de l'appel à projet

- Offrir aux habitants un accès gratuit à des activités sportives variées.
- Promouvoir les valeurs de l'Olympisme et la pratique sportive pour tous.
- Renforcer la cohésion sociale et l'engagement des associations sportives locales.
- Dynamiser les territoires en créant des événements attractifs.

## Critères d'éligibilité

Les projets doivent :

- Être portés par une commune d'Indre-et-Loire.
- Prévoir l'installation d'un village sportif, soit en plein air soit dans un espace couvert.
- Impliquer les associations sportives locales pour proposer des animations.

## Modalités de financement

Les communes sélectionnées bénéficieront d'un soutien logistique et d'un accompagnement par le Comité Départemental Olympique et Sportif pour la mise en place de l'événement.

## Coût financier pour la commune

La commune devra prévoir un budget pour :

- La mise à disposition des infrastructures (gymnase, terrain, espace public).
- La mobilisation de ses équipes municipales pour l'accueil et l'organisation.

Une participation financière est demandée aux communes. Il dépend du nombre d'habitants de cette dernière.

Voici la grille tarifaire :

<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Jeux Sportifs en extérieur</b>	<b>Jeux Sportifs en Intérieur</b>
Moins de 1500 habitants	750 €	500 €
Entre 1500 et 3500 habitants	1300 €	1000 €
Entre 3500 et 10000 habitants	2000 €	1500 €
Entre 10000 et 50 000 habitants	3000 €	2000 €
Plus de 50000 habitants	4000 €	2500 €

## Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers devront inclure :

1. **Présentation de la commune** : situation géographique, équipements disponibles, nombre d'habitants de la commune, nombre de clubs sportifs, nombre d'écoles et d'élèves.
2. **Description du projet** : lieux proposés pour l'implantation du village sportif, associations impliquées, animations envisagées, nombre de participants, volonté d'organisation avec les écoles, etc.
3. **Engagements de la commune** : mobilisation des services municipaux pour l'accueil de l'événement, communication auprès des habitants.

L'objectif ici n'est pas de nous présenter le projet de manière détaillée puisque nous construisons cela ensemble. Il s'agit plutôt d'en dresser les contours pour nous permettre de mieux l'appréhender.

**Date limite de dépôt des candidatures : 13 décembre 2024.**

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à :  
directeur.indreetloire@franceolympique.com

## Sélection des projets

Les critères d'évaluation incluront :

- La capacité d'accueil et l'accessibilité des lieux.
- Le nombre et la diversité des associations sportives impliquées.
- La pertinence du projet en termes d'animation locale et de promotion du sport.
- Les projets en lien avec le mouvement scolaire

Les communes n'ayant jamais accueillies les Jeux Sportifs seront prioritaires, les communes labélisées Terre de Jeux 2024 également.

**Les projets qui auront lieu lors de la semaine Olympique et Paralympique (31 mars au 4 avril 2025) ou lors de la journée olympique (23 juin 2025) seront prioritaires.**

